



RAPPORT ANNUEL

CM-AM JAPON 225 YEN

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

CM-AM JAPON 225 YEN est un OPCVM nourricier du fonds maître CM-AM INDICIEL JAPON 225. Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. L'objectif de gestion du fonds nourricier est de suivre la performance de l'indice NIKKEI 225 Net Total Return, en yens, quelle que soit son évolution. L'indice NIKKEI 225 Net Total Return (Dividendes Nets Réinvestis) (Code Bloomberg NKYNTR) est retenu en cours de clôture et exprimé en yen. L'investisseur subit le risque de change entre la devise de l'indice (JPY) et la devise de la part (EUR). L'OPCVM nourricier est investi en permanence et en totalité en parts de l'OPCVM maître, et à titre accessoire en liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux. Dans un but de réalisation de son objectif de gestion, l'OPCVM nourricier pourra utiliser des instruments financiers à terme à travers une vente de contrats sur devises EUR/JPY à titre de couverture de ses actifs.

• Stratégie d'investissement

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- 90% à 110% aux actions de l'indice NIKKEI 225 ;
- 90% à 110% au yen (JPY).

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

L'OPCVM a pour objectif de gestion de répliquer la performance de l'indice NIKKEI 225 Net total Return, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution. L'OPCVM est un fonds à gestion indicielle et aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice à un niveau inférieur à 2% ou 15% de la volatilité de l'indice de référence.

La stratégie d'investissement repose sur une exposition de l'OPCVM en contrats sur indice NIKKEI 225 alors que le portefeuille physique est investi essentiellement en actions composant l'indice CAC 40 en tenant compte de leur pondération dans cet indice et en OPCVM et FIA éligibles au PEA. L'investissement en actions et en OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA est couvert par des contrats sur indice CAC 40 afin que le portefeuille soit exposé à 10% maximum en actions du CAC 40. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- De 90% à 110% aux actions de l'indice NIKKEI 225 ;
- De -10% à 10% en actions du CAC 40.
- De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM se réserve la possibilité de recourir au ratio dérogatoire prévu dans l'article R 214-22 du COMOFI permettant d'investir jusqu'à 20% de ses actifs en titres d'un même émetteur et jusqu'à 35% de son actif pour un seul émetteur si des conditions exceptionnelles du marché l'exigent dans le cadre de la réplique de l'indice CAC 40.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en actions du CAC 40, et d'autre part dans un but d'exposition aux actions de l'indice NIKKEI 225, et dans un but de couverture contre le risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 20% de l'actif net.
- des dépôts, des liquidités jusqu'à 10% de l'actif net en yens afin d'assurer le dépôt des contrats futurs sur l'indice NIKKEI 225, des emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds CM-AM Japon 225 YEN est de suivre la performance de l'indice Nikkei Simex Net Total Return, en Yens, quelle que soit son évolution.

Il est investi en permanence et en totalité dans l'OPCVM maître CM-AM indicier Japon 225 et utilise des instruments financiers à terme à travers une vente de contrats sur devise EURJPY.

Le taux de change de référence est le cours d'ouverture du future EUJPY du marché Chicago Mercantile Exchange (CME).

La performance annuelle du fonds a été depuis mars 2022 de -4,41%.

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents.

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indicier et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;

- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :

- Production annuelle de charbon < 10 MT ;
- Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRoD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

● **Frais de gestion indirects calculés**

66 530,31 EUR

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité.. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de

primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM INDICIEL JAPON 225 est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

BILAN ACTIF

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Instruments financiers | 23 551 245,60 | 20 540 759,16 |
| OPC maître | 23 551 245,60 | 19 359 284,75 |
| Contrats financiers | 0,00 | 1 181 474,41 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 1 181 474,41 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 390 316,48 | 75 637,27 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 390 316,48 | 75 637,27 |
| Comptes financiers | 257 396,06 | 354 990,08 |
| Liquidités | 257 396,06 | 354 990,08 |
| Total de l'actif | 24 198 958,14 | 20 971 386,51 |

BILAN PASSIF

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 26 414 605,46 | 17 864 328,81 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -2 832 216,28 | 1 612 265,04 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -13 934,22 | -30 243,68 |
| Total des capitaux propres | 23 568 454,96 | 19 446 350,17 |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| Instruments financiers | 41 617,37 | 1 205 971,44 |
| Contrats financiers | 41 617,37 | 1 205 971,44 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 41 617,37 | 1 205 971,44 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 11 905,89 | 9 895,25 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 11 905,89 | 9 895,25 |
| Comptes financiers | 576 979,92 | 309 169,65 |
| Concours bancaires courants | 576 979,92 | 309 169,65 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Total du passif | 24 198 958,14 | 20 971 386,51 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| Devise | | |
| RYXXM3F00002 EURJPY-CME 0623 | 23 000 000,00 | 0,00 |
| RYXXM2F00002 EURJPY-CME 0622 | 0,00 | 19 625 000,00 |
| Total Devise | 23 000 000,00 | 19 625 000,00 |
| Total Contrats futures | 23 000 000,00 | 19 625 000,00 |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 23 000 000,00 | 19 625 000,00 |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| Total Opérations de couverture | 23 000 000,00 | 19 625 000,00 |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| Total Autres opérations | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RESULTAT

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (I) | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 21 977,99 |
| Charges sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 8 534,94 | 267,28 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (II) | 8 534,94 | 22 245,27 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | -8 534,94 | -22 245,27 |
| Autres produits (III) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 5 192,92 | 484,40 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | -13 727,86 | -22 729,67 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -206,36 | -7 514,01 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | -13 934,22 | -30 243,68 |

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

| | | Frais de gestion fixes | Assiette |
|---|--------------|--|-----------|
| C | FR0011950708 | 0,89 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,77 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC taux maximum | Actif net |

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

| | | Frais de gestion indirects |
|---|--------------|---------------------------------------|
| C | FR0011950708 | 0,89% TTC Taux maximum de l'actif net |

- **Commission de surperformance**

Part FR0011950708 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC

». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

| Commissions de mouvement | Clé de répartition (en %) | | |
|--------------------------|---------------------------|-------------|---------------------|
| | SDG | Dépositaire | Autres prestataires |
| Néant | | | |

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Actif net en début d'exercice | 19 446 350,17 | 15 110 677,32 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 15 105 132,92 | 10 834 337,28 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -10 039 194,73 | -4 743 766,73 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 398 450,13 | 885 777,32 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -40 915,40 | -21 077,59 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 288 986,46 | 1 073 978,97 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -3 001 513,65 | -517 956,66 |
| Frais de transaction | -13 424,31 | -10 609,87 |
| Différences de change | -66 620,50 | -43 011,87 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 327 441,74 | -1 889 993,69 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>1 570 495,73</i> | <i>1 243 053,99</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>1 243 053,99</i> | <i>3 133 047,68</i> |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | 1 177 489,99 | -1 209 274,64 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-28 481,45</i> | <i>-1 205 971,44</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>-1 205 971,44</i> | <i>3 303,20</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -13 727,86 | -22 729,67 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | 23 568 454,96 | 19 446 350,17 |

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

| | Montant | % |
|---------------------------------------|----------------------|--------------|
| HORS BILAN | | |
| Operations de couverture | | |
| | 23 000 000,00 | 97,59 |
| TOTAL Operations de couverture | 23 000 000,00 | 97,59 |
| Autres operations | | |
| TOTAL Autres operations | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL HORS BILAN | 23 000 000,00 | 97,59 |

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 257 396,06 | 1,09 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 576 979,92 | 2,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | 0-3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 257 396,06 | 1,09 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 576 979,92 | 2,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Devise 1 | % | Devise 2 | % | Devise 3 | % | Autre(s) Devise(s) | % |
|--------------------------|-----------------|------------|-----------------|----------|-----------------|----------|---------------------------|----------|
| | JPY | JPY | | | | | | |
| Actif | | | | | | | | |
| OPC maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 379 897,72 | 1,61 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Contrats financiers | 41 617,37 | 0,18 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 576 979,92 | 2,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 23 000 000,00 | 97,59 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

| | 31/03/2023 |
|-------------------------------|-------------------|
| Titres acquis à réméré | 0,00 |
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

| | 31/03/2023 |
|---|-------------------|
| Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 772 092,00 |
| Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

| | ISIN | LIBELLE | 31/03/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--------------------|----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 23 551 245,60 |
| | FR0010415448 | CM-AM IJ 225 RC 3D | 23 551 245,60 |
| Contrats financiers | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 23 551 245,60 |

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice | | | | | | |
|--|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédits d'impôt unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice | | | | |
|---|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -13 934,22 | -30 243,68 |
| Total | -13 934,22 | -30 243,68 |

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| C1 PARTS CAPI C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -13 934,22 | -30 243,68 |
| Total | -13 934,22 | -30 243,68 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-2 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-3 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-4 | 0,00 | 0,00 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|---------------------|
| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -2 832 216,28 | 1 612 265,04 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -2 832 216,28 | 1 612 265,04 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|---------------------|
| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| C1 PARTS CAPI C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -2 832 216,28 | 1 612 265,04 |
| Total | -2 832 216,28 | 1 612 265,04 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Date | Part | Actif net | Nombre de titres | Valeur liquidative unitaire € | Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) € | Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) € | Crédit d'impôt unitaire € | Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes € |
|------------|----------------|---------------|------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| 29/03/2019 | C1 PART CAPI C | 9 546 182,02 | 64 929,708 | 147,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13,73 |
| 31/03/2020 | C1 PART CAPI C | 7 466 207,67 | 53 765,594 | 138,86 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13,60 |
| 31/03/2021 | C1 PART CAPI C | 15 110 677,32 | 76 614,420 | 197,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -6,87 |
| 31/03/2022 | C1 PART CAPI C | 19 446 350,17 | 107 809,509 | 180,37 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 14,67 |
| 31/03/2023 | C1 PART CAPI C | 23 568 454,96 | 136 684,795 | 172,42 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -20,82 |

SOUSCRIPTIONS RACHATS

| | En quantité | En montant |
|--|--------------------|-------------------|
| C1 PARTS CAPI C | | |
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 87 629,846000 | 15 105 132,92 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -58 754,560000 | -10 039 194,73 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | 28 875,286000 | 5 065 938,19 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | 136 684,795000 | |

COMMISSIONS

| | En montant |
|--|-------------------|
| C1 PARTS CAPI C | |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 3 032,85 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 3 032,85 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat r troced es | 3 032,85 |
| Montant des commissions de souscription r troced es | 3 032,85 |
| Montant des commissions de rachat r troced es | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

| | 31/03/2023 |
|--|-------------------|
| FR0011950708 C1 PARTS CAPI C | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60 |
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) | 133 600,21 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00 |
| Commissions de surperformance (frais variables) | 0,00 |
| Rétrocessions de frais de gestion | 128 407,29 |

CREANCES ET DETTES

| | Nature de débit/crédit | 31/03/2023 |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Créances | Dépôts de garantie | 379 897,72 |
| Créances | Frais de gestion rétrocédés | 10 418,76 |
| Total des créances | | 390 316,48 |
| Dettes | Frais de gestion | 11 905,89 |
| Total des dettes | | 11 905,89 |
| Total dettes et créances | | 378 410,59 |

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

| | Valeur EUR | % Actif Net |
|--|----------------------|---------------|
| PORTEFEUILLE | 23 551 245,60 | 99,93 |
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 0,00 | 0,00 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES OPC | 23 551 245,60 | 99,93 |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE | 0,00 | 0,00 |
| CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | 390 316,48 | 1,66 |
| OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | -11 905,89 | -0,05 |
| CONTRATS FINANCIERS | -41 617,37 | -0,18 |
| OPTIONS | 0,00 | 0,00 |
| FUTURES | -41 617,37 | -0,18 |
| SWAPS | 0,00 | 0,00 |
| BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS | -319 583,86 | -1,36 |
| DISPONIBILITES | -319 583,86 | -1,36 |
| DEPOTS A TERME | 0,00 | 0,00 |
| EMPRUNTS | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES DISPONIBILITES | 0,00 | 0,00 |
| ACHATS A TERME DE DEVISES | 0,00 | 0,00 |
| VENTES A TERME DE DEVISES | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET | 23 568 454,96 | 100,00 |

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|----------------------|----------------|
| TOTAL Titres d'OPC | | | 23 551 245,60 | 99,93 |
| TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE | | | 23 551 245,60 | 99,93 |
| TOTAL FRANCE | | | 23 551 245,60 | 99,93 |
| FR0010415448 CM-AM INDICIEL JAPON 225 (RC) | EUR | 109 811,375 | 23 551 245,60 | 99,93 |
| TOTAL Contrats financiers | | | -41 617,37 | -0,18 |
| TOTAL Contrats financiers avec appel de marge | | | -41 617,37 | -0,18 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -41 617,37 | -0,18 |
| TOTAL FRANCE | | | -13 135,92 | -0,06 |
| MARF.JPY Appels marge futures | JPY | -1 887 500 | -13 135,92 | -0,06 |
| TOTAL AUTRES PAYS | | | -28 481,45 | -0,12 |
| RYXXM3F00002 EURJPY-CME 0623 | JPY | -184 | -28 481,45 | -0,12 |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

| Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40% | | |
|--|--------------|--------|
| | NET UNITAIRE | DEVISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% * | | EUR |

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



CM AM JAPON 225 YEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**

CM AM JAPON 225 YEN
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier CM AM JAPON 225 YEN relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM JAPON 225 YEN

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.07.07 17:50:46 +0200





RAPPORT ANNUEL

CM-AM INDICIEL JAPON 225

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

L'OPCVM est un fonds à gestion indicielle (gestion passive) et a pour objectif de gestion de répliquer la performance de l'indice NIKKEI 225 Net Total Return, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution.

NIKKEI 225 : est un indicateur de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 225 premières valeurs de la bourse de Tokyo. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'Indice Nikkei 225 est calculé et publié par Nihon Keizai Shimbun. Se référer au prospectus pour voir les détails de la composition de l'indice. L'indice NIKKEI Net Total Return (Dividendes Nets Réinvestis) (Code Bloomberg NKYNTR) est retenu en cours de clôture et exprimé en yen.

L'OPCVM est un fonds à gestion indicielle et aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice à un niveau inférieur à 2% ou 15% de la volatilité de l'indice de référence.

• Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement repose sur une exposition de l'OPCVM en contrats financiers sur indice NIKKEI 225 alors que le portefeuille physique est investi essentiellement en actions composant l'indice CAC 40 en tenant compte de leur pondération dans cet indice et en FIA et/ou OPCVM éligibles au PEA. L'investissement en actions et en OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA est couvert par des contrats sur indice CAC 40 afin que le portefeuille soit exposé à 10% maximum en actions du CAC 40. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 90% à 110% aux actions de l'indice Nikkei 225

De -10% à 10% en actions du CAC 40

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

Il peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM se réserve la possibilité de recourir au ratio dérogatoire prévu dans l'article R 214-22 du COMOFI permettant d'investir jusqu'à 20% de son actif en titres d'un même émetteur et jusqu'à 35% de son actif pour un seul émetteur si des conditions exceptionnelles du marché l'exigent dans le cadre de la réplification de l'indice CAC 40.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en actions du CAC 40, et d'autre part dans un but d'exposition aux actions de l'indice NIKKEI 225, et dans un but de couverture contre le risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 20% de l'actif net

- des dépôts, des liquidités jusqu'à 10% de l'actif net en yens afin d'assurer le déposit des contrats futures sur l'indice NIKKEI 225, des emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le FCP a pour objectif de répliquer la performance de l'indice Nikkei 225 Net Total Return, en étant éligible au PEA et en s'affranchissant du risque de change.

Sur la période, le FCP a été investi en actions répliquant le CAC40, couvert grâce à des contrats à terme CAC 40, et réexposé au moyen de contrats à terme Nikkei 225.

CM-AM Indiciel Japon 225 est un FCP à gestion indiciaire, et respecte son objectif de maintenir l'écart de suivi annuel entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice Nikkei 225 à un niveau inférieur à 2% ou 15% de la volatilité de l'indice de référence. Le niveau d'écart de suivi annuel est à fin mars 2023 de 0.97% et de 6.18% de la volatilité de l'indice de référence.

La performance annuelle du FCP a été depuis mars 2022 de 1.75% et celle de son indice de référence de 2,65%. L'écart de performance s'explique par les coûts de frottements qui découlent de la stratégie d'investissement.

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de déléguataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents.

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciaires et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

- **Frais de gestion indirects calculés**

3 129,98 EUR

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

● **Politique de rémunération**

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité.. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de

primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

06/06/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Rédaction souscripteurs concernés par les Parts S

06/06/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire Taxonomie

09/06/2022 Fusion/absorption : Le fonds absorbe CM-AM CHINA HK INDEX

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts et instruments financiers | 76 733 839,41 | 205 298 895,68 |
| Actions et valeurs assimilées | 66 512 003,69 | 174 646 230,11 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 66 512 003,69 | 174 646 230,11 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Parts d'organismes de placement collectif | 7 010 148,54 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 7 010 148,54 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 3 211 687,18 | 30 652 665,57 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 3 211 687,18 | 30 652 665,57 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 594 224,95 | 9 287 123,65 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 594 224,95 | 9 287 123,65 |
| Comptes financiers | 2 238 689,61 | 17 811 538,92 |
| Liquidités | 2 238 689,61 | 17 811 538,92 |
| Total de l'actif | 79 566 753,97 | 232 397 558,25 |

BILAN PASSIF

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 58 553 028,79 | 192 404 670,37 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 15 821 243,31 | -22 445 576,09 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 1 800 293,34 | 2 104 550,29 |
| Total des capitaux propres | 76 174 565,44 | 172 063 644,57 |
| <i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i> | | |
| Instruments financiers | 2 560 147,49 | 31 876 868,13 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 2 560 147,49 | 31 876 868,13 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 2 560 147,49 | 31 876 868,13 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 38 628,60 | 94 901,31 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 38 628,60 | 94 901,31 |
| Comptes financiers | 793 412,44 | 28 362 144,24 |
| Concours bancaires courants | 793 412,44 | 28 362 144,24 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Total du passif | 79 566 753,97 | 232 397 558,25 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|----------------------|-----------------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| Indices | | |
| FCE1J3F00002 CAC40-EOP 0423 | 66 584 900,00 | 0,00 |
| FCE1J2F00002 CAC40-EOP 0422 | 0,00 | 174 619 650,00 |
| Total Indices | 66 584 900,00 | 174 619 650,00 |
| Total Contrats futures | 66 584 900,00 | 174 619 650,00 |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 66 584 900,00 | 174 619 650,00 |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| Total Opérations de couverture | 66 584 900,00 | 174 619 650,00 |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| Indices | | |
| NKXXM3F00002 NK225-SGX 0623 | 75 327 132,80 | 0,00 |
| NKXXM2F00002 NK225-SGX 0622 | 0,00 | 171 385 600,06 |
| Total Indices | 75 327 132,80 | 171 385 600,06 |
| Total Contrats futures | 75 327 132,80 | 171 385 600,06 |
| Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | 75 327 132,80 | 171 385 600,06 |
| Engagements de gré à gré | | |
| Total Engagements de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | | |
| Total Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| Total Autres opérations | 75 327 132,80 | 171 385 600,06 |

COMPTE DE RESULTAT

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 540,37 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 3 021 908,64 | 3 254 188,30 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (I) | 3 022 449,01 | 3 254 188,30 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 509 778,38 |
| Charges sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 169 509,30 | 387 058,64 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (II) | 169 509,30 | 896 837,02 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 2 852 939,71 | 2 357 351,28 |
| Autres produits (III) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 520 815,23 | 943 547,46 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | 2 332 124,48 | 1 413 803,82 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -531 831,14 | 690 746,47 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | 1 800 293,34 | 2 104 550,29 |

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

| | | Frais de gestion fixes | Assiette |
|----|--------------|---|-----------|
| RC | FR0010415448 | 0,89 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,82 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum | Actif net |
| S | FR0013531035 | 0,69 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,62 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum | Actif net |

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

| | | Frais de gestion indirects |
|----|--------------|----------------------------|
| RC | FR0010415448 | Néant |
| S | FR0013531035 | Néant |

- **Commission de surperformance**

Part FR0010415448 RC

Néant

Part FR0013531035 S

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

| Commissions de mouvement | Clé de répartition (en %) | | |
|--------------------------|---------------------------|-------------|---------------------|
| | SDG | Dépositaire | Autres prestataires |
| Néant | | | |

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

• Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille

Contrats à terme fermes cotés sur des Places asiatiques : Dernier cours du jour

En raison de l'objectif de réplication indicielle, les contrats à terme dont le cours n'a pas pu être constaté, ou est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché de son indice sous-jacent, sont évalués selon un modèle interne, sous la responsabilité de la société de gestion et conformément aux procédures en vigueur.

• **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

• **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

• **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du

sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actif net en début d'exercice | 172 063 644,57 | 116 605 023,59 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 54 971 414,31 | 146 393 375,99 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -148 647 399,11 | -80 240 731,22 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 14 861 236,59 | 4 896 046,20 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -3 156 709,84 | -598 781,52 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 36 642 182,03 | 39 656 757,08 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -30 472 594,87 | -71 333 475,78 |
| Frais de transaction | -125 509,49 | -389 212,71 |
| Différences de change | 141 912,23 | 1 658 141,12 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -10 615 955,64 | 6 804 892,33 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>15 497 361,09</i> | <i>26 113 316,73</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>26 113 316,73</i> | <i>19 308 424,40</i> |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | -11 819 833,06 | 7 197 805,67 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-2 560 147,49</i> | <i>9 259 685,57</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>9 259 685,57</i> | <i>2 061 879,90</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 2 332 124,48 | 1 413 803,82 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments* | 53,24 | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | 76 174 565,44 | 172 063 644,57 |

*Résultat de fusion

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

| | Montant | % |
|---|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | | |
| TOTAL Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Operations contractuelles a l'achat | | |
| TOTAL Operations contractuelles a l'achat | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| Cessions | | |
| TOTAL Cessions | 0,00 | 0,00 |
| Operations contractuelles a la vente | | |
| TOTAL Operations contractuelles a la vente | 0,00 | 0,00 |
| HORS BILAN | | |
| Opérations de couverture | | |
| Indices | 66 584 900,00 | 87,41 |
| TOTAL Opérations de couverture | 66 584 900,00 | 87,41 |
| Autres opérations | | |
| Indices | 75 327 132,80 | 98,89 |
| TOTAL Autres opérations | 75 327 132,80 | 98,89 |

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 2 238 689,61 | 2,94 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 793 412,44 | 1,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | 0-3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 238 689,61 | 2,94 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 793 412,44 | 1,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

| | Devise 1 | % | Devise 2 | % | Devise 3 | % | Autre(s) Devise(s) | % |
|--|-----------------|------------|-----------------|----------|-----------------|----------|-------------------------------|----------|
| | JPY | JPY | | | | | | |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres d'OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 817 007,18 | 1,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 525 037,96 | 0,69 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 238 689,61 | 2,94 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 78 637,49 | 0,10 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

| | 31/03/2023 |
|-------------------------------|-------------------|
| Titres acquis à réméré | 0,00 |
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

| | 31/03/2023 |
|---|-------------------|
| Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 15 501 254,88 |
| Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

| | ISIN | LIBELLE | 31/03/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--------------------|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 7 010 148,54 |
| | FR0000979239 | CM-AM PEA SER.RC3D | 7 010 148,54 |
| Contrats financiers | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 7 010 148,54 |

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice | | | | | | |
|--|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédits d'impôt unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice | | | | |
|---|-------------|-------------|----------------------|-------------------------|
| | Date | Part | Montant total | Montant unitaire |
| Total acomptes | | | 0 | 0 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 1 800 293,34 | 2 104 550,29 |
| Total | 1 800 293,34 | 2 104 550,29 |

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| C1 PART CAPI RC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 800 289,82 | 2 104 548,20 |
| Total | 1 800 289,82 | 2 104 548,20 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-2 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-3 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-4 | 0,00 | 0,00 |

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| C2 PART CAPI S | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 3,52 | 2,09 |
| Total | 3,52 | 2,09 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-2 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-3 | 0,00 | 0,00 |
| Provenant de l'exercice N-4 | 0,00 | 0,00 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|-----------------------|
| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 15 821 243,31 | -22 445 576,09 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 15 821 243,31 | -22 445 576,09 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|-----------------------|
| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| C1 PART CAPI RC | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 15 821 217,90 | -22 445 560,54 |
| Total | 15 821 217,90 | -22 445 560,54 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes | Affectation des plus et moins-values nettes | |
|--|---|---------------|
| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
| C2 PART CAPI S | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 25,41 | -15,55 |
| Total | 25,41 | -15,55 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | 0 | 0 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,00 |

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Date | Part | Actif net | Nombre de titres | Valeur liquidative unitaire € | Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) € | Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) € | Crédit d'impôt unitaire € | Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes € |
|------------|-----------------|----------------|------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| 29/03/2019 | C1 PART CAPI RC | 74 916 229,15 | 466 657,056 | 160,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 9,23 |
| 31/03/2020 | C1 PART CAPI RC | 47 965 744,95 | 332 783,465 | 144,13 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 28,70 |
| 31/03/2021 | C1 PART CAPI RC | 116 604 897,99 | 526 637,813 | 221,41 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -10,38 |
| 31/03/2021 | C2 PART CAPI S | 125,60 | 1,000 | 125,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2,10 |
| 31/03/2022 | C1 PART CAPI RC | 172 063 524,40 | 816 278,406 | 210,79 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -24,91 |
| 31/03/2022 | C2 PART CAPI S | 120,17 | 1,000 | 120,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -13,46 |
| 31/03/2023 | C1 PART CAPI RC | 76 174 442,52 | 355 170,464 | 214,47 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 49,61 |
| 31/03/2023 | C2 PART CAPI S | 122,92 | 1,000 | 122,92 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 28,93 |

SOUSCRIPTIONS RACHATS

| | En quantité | En montant |
|--|-----------------|-----------------|
| C1 PART CAPI RC | | |
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 266 994,817000 | 54 971 414,31 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -728 102,759000 | -148 647 399,11 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | -461 107,942000 | -93 675 984,80 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | 355 170,464000 | |

| | En quantité | En montant |
|--|-------------|------------|
| C2 PART CAPI S | | |
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des Souscriptions / Rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice | 1,000000 | |

COMMISSIONS

| | En montant |
|--|-------------------|
| C1 PART CAPI RC | |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 2 193,43 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 2 193,43 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat r troced es | 2 193,43 |
| Montant des commissions de souscription r troced es | 2 193,43 |
| Montant des commissions de rachat r troced es | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

| | En montant |
|--|-------------------|
| C2 PART CAPI S | |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat perçues | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat r troced es | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription r troced es | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat r troced es | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

| | 31/03/2023 |
|--|-------------------|
| FR0010415448 C1 PART CAPI RC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60 |
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) | 520 815,13 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00 |
| Commissions de surperformance (frais variables) | 0,00 |
| Rétrocessions de frais de gestion | 0,00 |

| | 31/03/2023 |
|--|-------------------|
| FR0013531035 C2 PART CAPI S | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,09 |
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) | 0,10 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00 |
| Commissions de surperformance (frais variables) | 0,00 |
| Rétrocessions de frais de gestion | 0,00 |

CREANCES ET DETTES

| | Nature de débit/crédit | 31/03/2023 |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Créances | Coupons et dividendes | 69 186,99 |
| Créances | Dépôts de garantie | 525 037,96 |
| Total des créances | | 594 224,95 |
| Dettes | Frais de gestion | 38 628,60 |
| Total des dettes | | 38 628,60 |
| Total dettes et créances | | 555 596,35 |

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

| | Valeur EUR | % Actif Net |
|--|----------------------|---------------|
| PORTEFEUILLE | 73 522 152,23 | 96,51 |
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 66 512 003,69 | 87,31 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES OPC | 7 010 148,54 | 9,20 |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT | 0,00 | 0,00 |
| OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE | 0,00 | 0,00 |
| CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | 594 224,95 | 0,78 |
| OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP) | -38 628,60 | -0,05 |
| CONTRATS FINANCIERS | 651 539,69 | 0,86 |
| OPTIONS | 0,00 | 0,00 |
| FUTURES | 651 539,69 | 0,86 |
| SWAPS | 0,00 | 0,00 |
| BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS | 1 445 277,17 | 1,90 |
| DISPONIBILITES | 1 445 277,17 | 1,90 |
| DEPOTS A TERME | 0,00 | 0,00 |
| EMPRUNTS | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES DISPONIBILITES | 0,00 | 0,00 |
| ACHATS A TERME DE DEVICES | 0,00 | 0,00 |
| VENTES A TERME DE DEVICES | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET | 76 174 565,44 | 100,00 |

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|----------------------|-------------------|
| TOTAL Actions & valeurs assimilées | | | 66 512 003,69 | 87,31 |
| TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé | | | 66 512 003,69 | 87,31 |
| TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.) | | | 66 512 003,69 | 87,31 |
| TOTAL FRANCE | | | 59 969 881,48 | 78,72 |
| FR0000045072 CREDIT AGRICOLE | EUR | 54 874 | 569 921,36 | 0,75 |
| FR0000051807 TELEPERFORMANCE | EUR | 2 383 | 535 460,10 | 0,70 |
| FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL | EUR | 1 277 | 2 345 210,50 | 3,08 |
| FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE | EUR | 13 775 | 1 888 277,00 | 2,48 |
| FR0000120073 AIR LIQUIDE | EUR | 21 089 | 3 218 181,40 | 4,22 |
| FR0000120172 CARREFOUR | EUR | 23 926 | 436 051,35 | 0,57 |
| FR0000120271 TOTALENERGIES SE | EUR | 100 271 | 5 444 715,30 | 7,15 |
| FR0000120321 L'OREAL | EUR | 9 732 | 3 952 651,80 | 5,19 |
| FR0000120503 BOUYGUES | EUR | 8 478 | 264 259,26 | 0,35 |
| FR0000120578 SANOFI | EUR | 45 970 | 4 570 797,10 | 6,00 |
| FR0000120628 AXA | EUR | 75 320 | 2 133 439,00 | 2,80 |
| FR0000120644 DANONE | EUR | 25 872 | 1 467 977,28 | 1,93 |
| FR0000120693 PERNOD RICARD | EUR | 8 316 | 1 717 254,00 | 2,25 |
| FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY | EUR | 10 141 | 8 405 874,90 | 11,03 |
| FR0000121329 THALES | EUR | 4 301 | 588 806,90 | 0,77 |
| FR0000121485 KERING | EUR | 3 017 | 1 805 372,80 | 2,37 |
| FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA | EUR | 12 622 | 2 081 998,90 | 2,73 |
| FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC | EUR | 23 015 | 3 510 708,10 | 4,61 |
| FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 26 821 | 760 375,35 | 1,00 |
| FR0000125007 SAINT-GOBAIN | EUR | 18 862 | 988 934,66 | 1,30 |
| FR0000125338 CAPGEMINI | EUR | 6 252 | 1 066 278,60 | 1,40 |
| FR0000125486 VINCI | EUR | 21 673 | 2 293 003,40 | 3,01 |
| FR0000127771 VIVENDI | EUR | 31 271 | 290 570,13 | 0,38 |
| FR0000130577 PUBLICIS GROUPE | EUR | 9 208 | 668 500,80 | 0,88 |
| FR0000130809 SOCIETE GENERALE | EUR | 32 536 | 676 748,80 | 0,89 |
| FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A | EUR | 44 767 | 2 462 185,00 | 3,23 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|--------|------------------------|----------------------|-------------------|
| FR0000131906 RENAULT | EUR | 8 342 | 314 409,98 | 0,41 |
| FR0000133308 ORANGE | EUR | 75 038 | 815 663,06 | 1,07 |
| FR0010208488 ENGIE | EUR | 73 604 | 1 070 938,20 | 1,41 |
| FR0010220475 ALSTOM REGROUPT | EUR | 12 804 | 321 508,44 | 0,42 |
| FR0010307819 LEGRAND | EUR | 10 752 | 902 092,80 | 1,18 |
| FR0011981968 WORLDLINE | EUR | 9 640 | 369 501,20 | 0,49 |
| FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT | EUR | 4 474 | 220 590,57 | 0,29 |
| FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES | EUR | 26 861 | 1 002 989,74 | 1,32 |
| FR001400AJ45 MICHELIN | EUR | 28 777 | 808 633,70 | 1,06 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 899 429,19 | 1,18 |
| FR0014000MR3 EUROFINS SCIENTIFC | EUR | 5 041 | 314 255,94 | 0,41 |
| LU1598757687 ARCELORMITTAL | EUR | 21 225 | 585 173,25 | 0,77 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 5 642 693,02 | 7,41 |
| NL0000226223 STMICROELECTRONICS | EUR | 25 686 | 1 251 678,78 | 1,64 |
| NL0000235190 AIRBUS | EUR | 23 820 | 2 916 520,80 | 3,83 |
| NL00150001Q9 STELLANTIS | EUR | 88 686 | 1 474 493,44 | 1,94 |
| TOTAL Titres d'OPC | | | 7 010 148,54 | 9,20 |
| TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE | | | 7 010 148,54 | 9,20 |
| TOTAL FRANCE | | | 7 010 148,54 | 9,20 |
| FR0000979239 CM-AM PEA SERENITE RC FCP 3DEC | EUR | 36 245,016 | 7 010 148,54 | 9,20 |
| TOTAL Contrats financiers | | | 651 539,69 | 0,86 |
| TOTAL Contrats financiers avec appel de marge | | | 651 539,69 | 0,86 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 651 539,69 | 0,86 |
| TOTAL FRANCE | | | 3 211 687,18 | 4,22 |
| MARF.EUR Appels marge futures | EUR | 2 394 680 | 2 394 680,00 | 3,15 |
| MARF.JPY Appels marge futures | JPY | 118 368 000 | 817 007,18 | 1,07 |
| TOTAL AUTRES PAYS | | | -2 560 147,49 | -3,36 |
| FCEIJ3F00002 CAC40-EOP 0423 | EUR | -914 | -2 481 510,00 | -3,26 |
| NKXXM3F00002 NK225-SGX 0623 | JPY | 778 | -78 637,49 | -0,10 |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

| Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40% | | |
|--|--------------|--------|
| | NET UNITAIRE | DEUISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% * | | EUR |

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

| Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40% | | |
|--|--------------|--------|
| | NET UNITAIRE | DEUISE |
| Dont montant éligible à l'abattement de 40% * | | EUR |

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
CM-AM INDICIEL JAPON 225
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement CM-AM INDICIEL JAPON 225

4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM INDICIEL JAPON 225 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 02/07/2023 18:50:25

Isabelle Bousquie
Associé

